



Lillers, 06 octobre 2010

Direction Générale des Services

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 27 SEPTEMBRE 2010

Le Bureau de la Communauté Artois-Lys s'est réuni le vingt-sept septembre deux mille dix à quatorze heures trente, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Barois, Président, en suite de convocation en date du dix-sept septembre 2010.

Etaient présents : Madame et Messieurs Pascal Barois, Gilles Mouquet, Daniel Rougé, René Hocq, Pierre Selin, Hervé Deroubaix, Marcel Cocq, Marc Boulnois et Claudine Vincent.

Secrétaire de séance : Monsieur Marc Boulnois.

DEVELOPPEMENT DURABLE

1°) Geotopia - prestations d'activités de Geotopia pour Nature et Découvertes

Agissant par délégation du Conseil, le Bureau de la Communauté Artois-Lys DECIDE, à l'unanimité :

- de valider la charte de l'intervenant qui consiste à définir les engagements entre Nature et Découvertes et Geotopia ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Artois-Lys à intervenir à sa signature.

7 rue de la Haye - BP 57
62193 LILLERS cedex
Tél. 03 21 54 60 70
Fax 03 21 64 80 48
www.cc-artois-lys.fr
e-mail : contact@cc-artois-lys.fr

Toute correspondance administrative
est à adresser à Monsieur le Président
de la Communauté Artois-Lys

2°) Aménagement du territoire Artois-Lys - Geotopia : coût horaire d'un animateur pour prestations d'activités

Agissant par délégation du Conseil, le Bureau de la Communauté Artois-Lys DECIDE, à l'unanimité :

- de valider le mode de calcul du coût horaire d'un animateur présenté comme suit :
 - . 20 €/heure par animateur pour le temps de préparation
 - . 20€/heure par animateur pour le temps d'animation.

3°) Pays de la Lys romane - Plan Climat Territorial - Eco-prime « Energies renouvelables » - phase d'attributions n° 9

Agissant par délégation du Conseil, le Bureau de la Communauté Artois-Lys DECIDE, à l'unanimité :

- D'attribuer la prime de 500 € à
 - M. X. à Busnes (PHOTO)
 - M. X. à Busnes (PHOTO)
 - M. X. à Allouagne (PHOTO)
 - M. X. à Ecquedecques (PHOTO)
 - M. X. à Lillers (PHOTO).

SERVICES

4°) Eclairage public - Convention pour l'amélioration des réseaux d'éclairage public et la réalisation de travaux d'extension de réseaux d'éclairage public sur la commune de NORRENT-FONTES

Agissant par délégation du Conseil, le Bureau de la Communauté Artois-Lys DECIDE, à l'unanimité :

- d'adopter la convention relative à la dépose d'éclairage sur mât et la repose d'éclairage sur poteau pour un montant de 668,70 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à intervenir à sa signature.

5°) Eclairage public - Convention pour l'amélioration des réseaux d'éclairage public et la réalisation de travaux d'extension de réseaux d'éclairage public sur la commune de ROBECQ

Agissant par délégation du Conseil, le Bureau de la Communauté Artois-Lys DECIDE, à l'unanimité :

- d'adopter la convention relative au raccordement des boîtiers de Noël pour un montant de 843,79 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à intervenir à sa signature.

6°) Eclairage public - Convention pour l'amélioration des réseaux d'éclairage public et la réalisation de travaux d'extension de réseaux d'éclairage public sur la commune de LIERES

Agissant par délégation du Conseil, le Bureau de la Communauté Artois-Lys DECIDE, à l'unanimité :

- d'adopter la convention relative aux travaux d'éclairage public - rue d'Hesdin pour un montant de 944,82 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à intervenir à sa signature.

Conformément à l'article R102 du Code des Tribunaux Administratifs et des Cours administratives d'appel, le Tribunal Administratif de LILLE peut être saisi par voie de recours formé contre les présentes délibérations dans un délai de deux mois à compter de leurs publications.

SEANCE DU BUREAU DU 27 SEPTEMBRE 2010



RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

DEVELOPPEMENT LOCAL

- 1°) Geotopia - prestations d'activités de Geotopia pour Nature et Découvertes
- 2°) Aménagement du territoire Artois-Lys - Geotopia : coût horaire d'un animateur pour prestations d'activités
- 3°) Pays de la Lys romane - Plan Climat Territorial - Eco-prime « Energies renouvelables » - phase d'attributions n° 9

SERVICES

- 4°) Eclairage public - Convention pour l'amélioration des réseaux d'éclairage public et la réalisation de travaux d'extension de réseaux d'éclairage public sur la commune de NORRENT-FONTES
- 5°) Eclairage public - Convention pour l'amélioration des réseaux d'éclairage public et la réalisation de travaux d'extension de réseaux d'éclairage public sur la commune de ROBECQ
- 6°) Eclairage public - Convention pour l'amélioration des réseaux d'éclairage public et la réalisation de travaux d'extension de réseaux d'éclairage public sur la commune de LIERES